



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b></p> <p><b>Mission de la stratégie et des systèmes d'information</b></p> <p>Adresse : 1<sup>er</sup> avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Dossier suivi par Mireille TROUPEL Tél : 01 49 55 44 61 Fax : 01 49 55 56 17</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/MSSI/N2012-2081</b></p> <p><b>Date: 27 juin 2012</b></p>
--	---

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 0

Mesdames et Messieurs les Chefs de Services  
régionaux de la formation et du développement

**Objet :** Mise en œuvre de parcours de reconversion professionnelle pour les PLPA techniques comptables et bureautique en vue de l'acquisition des compétences professionnelles liées :

- aux missions de professeur de Technologies de l'Informatique et du Multimédia
- au métier de professeur de Mathématiques-Informatique

**Mots clés :** Professionnalisation, double compétence, reconversion professionnelle

**Résumé :** Il est mis en œuvre un dispositif de reconversion professionnelle vers l'enseignement des Technologies de l'Informatique et du Multimédia et des Mathématiques-Informatique des enseignants qui intervenaient dans la section SESG, option E : Techniques Comptables, Bureautique.

<b>Destinataires</b>	
<p><u>Pour exécution :</u> Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Directeur de l'école nationale de formation agronomique Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>	<p><u>Pour information :</u> Secrétariat général Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</p>

## 1 - Le cadre général

Suite à la suppression de la section SESG option E Techniques Comptables, Bureautique, les enseignants de cette section doivent suivre un parcours de reconversion professionnelle, en raison d'un besoin significatif d'acquisition de compétences nouvelles.

Ils ont été invités à choisir une nouvelle section d'enseignement ce qui les conduit à suivre des parcours de reconversion professionnelle particuliers. Ils sont affectés au 1<sup>er</sup> septembre avec un service d'enseignement dans la nouvelle section de leur choix (Mathématiques ou TIM).

### 1-1 Parcours de reconversion professionnelle pour exercer les missions de professeur des Technologies de l'Informatique et du Multimédia

#### 1-1-1 Les objectifs et les compétences visés

Les enseignants concernés sont affectés sur des fonctions de professeur des Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

Ils ont à :

- conduire les enseignements des Technologies de l'Informatique et du Multimédia,
- organiser et assurer la mise en œuvre du système d'information : fonctions de R-TIC.

Comme cela est mentionné dans l'arrêté du 14 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel Agricole NOR: AGRS1005172A, il est attendu des professeurs des Technologies de l'Informatique et du Multimédia :

- « **des connaissances fondamentales de l'informatique (architecture matérielle et logicielle des systèmes informatiques, analyse et conception des systèmes d'information) qui doivent être mobilisées dans l'exercice de l'ensemble des missions confiées à un professeur des Technologies Informatiques et Multimédia** »,
- qu'ils fassent preuve « **d'un regard critique par rapport à l'usage de ces technologies** ».

La formation a pour objectif d'acquérir des bases scientifiques indispensables à l'exercice de l'ensemble des missions d'un professeur des Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

Pour cela, le parcours de reconversion professionnelle leur permettra de développer les compétences suivantes :

- mettre en œuvre la didactique et la pédagogie de l'enseignement des Technologies de l'Informatique et du Multimédia ;
- connaître l'informatique, le système d'information d'un EPL, les savoir-faire professionnels, en particulier la maîtrise des outils des Technologies de l'Information et de la Communication (informatique et multimédia) ;
- mobiliser ses connaissances dans le domaine de l'informatique et du multimédia pour la conduite d'un projet ;
- percevoir les relations possibles des Technologies de l'Information et de la Communication avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place des Technologies de l'Information et de la Communication dans le système éducatif, dans la formation de l'élève et dans l'enseignement agricole en particulier ;
- s'adapter aux évolutions numériques...

#### 1-1-2 Le dispositif de professionnalisation

- Le parcours de reconversion professionnelle

Il sera conduit sur la période du 03 septembre 2012 au 30 avril 2013, selon les modalités suivantes :

- Un temps de formation à l'ENFA de Toulouse d'une durée de 6 semaines (didactique et pédagogie des Technologies de l'Informatique et du Multimédia, connaissances fondamentales de l'informatique : architecture matérielle et logicielle des systèmes informatiques, analyse et conception des systèmes d'information). Lors de la première semaine de formation à l'ENFA le plan de formation et les travaux demandés seront indiqués aux stagiaires. Le calendrier est le suivant :

- Première semaine : du 24 au 28 septembre 2012
- Deuxième et troisième semaines : du 15 au 26 octobre 2012
- Quatrième semaine : du 03 au 07 décembre 2012
- Cinquième et sixième semaines : du 21 janvier au 01 février 2013
- Un temps de formation à distance afin de valider le C2i2e niveau 2 pour ceux qui ne l'auraient pas encore obtenu.
- Un temps d'auto formation dans l'établissement : ½ journée minimum par semaine afin de pouvoir bénéficier d'un suivi à distance.
- Un temps de formation en participant aux réunions/formations organisées en région par le DRTIC.
- Le suivi d'un ou deux stages de formation proposés par le SNA Système National d'Appui (PNF) en fonction des besoins (exemple : stage sur les Systèmes d'Information Géographique...).
- Un accompagnement assuré sous la forme de 5 visites-conseils aller/retour conduites par un professeur TIM tuteur validé par l'Inspection.

***Le parcours de reconversion professionnelle est obligatoire. Les séquences de formation doivent être suivies. Tous les travaux demandés devront être remis avant l'examen du dossier par le jury.***

- Appui à la prise de fonction (Formation Continué)

Sur l'année scolaire 2013-2014, et, après décision du jury de la reconnaissance de la double compétence, les enseignants concernés bénéficieront d'un Appui à la Prise de Fonction (Formation Continué) en fonction de leurs besoins identifiés dans le domaine des connaissances fondamentales de l'informatique pour conforter et/ou actualiser leurs connaissances.

## **1-2 Parcours de reconversion professionnelle pour exercer le métier de professeur de Mathématiques-Informatique**

### **1-2-1 Les objectifs et les compétences visés**

Les enseignants concernés sont affectés sur des fonctions de professeur de Mathématiques-Informatique. Ils ont à organiser et conduire les enseignements de Mathématiques.

La formation a pour objectif d'acquérir des bases scientifiques indispensables à l'enseignement des Mathématiques.

Pour cela, le parcours de reconversion professionnelle leur permettra de développer les compétences suivantes :

- connaître les référentiels de Mathématiques des classes de l'Enseignement Agricole ;
- mettre en œuvre la didactique et la pédagogie de l'enseignement des Mathématiques ;
- utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre de l'enseignement des Mathématiques.

### **1-2-2 Le dispositif de professionnalisation**

- Le parcours de reconversion professionnelle

Il sera conduit sur la période du 03 septembre 2012 au 30 avril 2013, selon les modalités suivantes :

- Deux semaines consécutives de formation à l'ENFA (entre le 08 et le 20 octobre 2012)
  - travail sur les référentiels de filières professionnelles,
  - construction de progressions,
  - construction de séances,
  - initiation à des logiciels de mathématiques : SineQuaNon, GeoGebra, GéoTracé, Geoplan-Geospace, utilisation mathématique du tableur...

- ❑ Un temps de formation à distance afin de valider le C2i2e niveau 2 pour ceux qui ne l'auraient pas encore obtenu.
- ❑ Un accompagnement pédagogique assuré par un tuteur pour un équivalent de 3 semaines.
- ❑ Un temps de formation à distance sur des compléments disciplinaires en Mathématiques : cours en ligne et devoirs à rendre.
- ❑ Une ou deux visites de l'ENFA.

***Le parcours de reconversion professionnelle est obligatoire. Les séquences de formation doivent être suivies. Tous les travaux demandés devront être remis avant l'examen du dossier par le jury.***

## **2 - Validation de l'année de stage et reconnaissance de la nouvelle compétence en TIM et Mathématiques.**

Elles seront assurées par un jury, qui se réunira en mai 2013 et qui statuera à partir d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- l'appréciation du directeur de l'EPL d'affectation,
- l'appréciation des formateurs ENFA,
- le rapport de l'inspection.

La visite d'inspection sera conduite avant le 30 avril 2013.

Par ailleurs, les enseignants concernés constitueront un dossier adressé aux formateurs de l'ENFA et communiqué également à l'Inspection, et comportant :

- le descriptif des activités de formation conduites au cours de l'année,
- l'analyse réflexive des progressions pédagogiques et d'au moins deux séances pédagogiques,
- une analyse critique du système d'information de l'établissement d'enseignement pour les enseignants de TIM uniquement.

## **3 - Frais de déplacements**

Les convocations seront adressées aux intéressés par l'ENFA.

**Les frais de déplacement seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse sur présentation des états dûment remplis et selon les dispositions réglementaires et taux en vigueur.**

ENFA de Toulouse 2, route de Narbonne BP 22687 — 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

✉ **Formatrice en Mathématiques :**  
**Brigitte CHAPUT** - tél : - 05 61 75 34 16 mail : [brigitte.chaput@educagri.fr](mailto:brigitte.chaput@educagri.fr)

✉ **Formatrice en TIM :**  
**Jean-Baptiste PUEL** - tél : - (05) 61 75 34 35 mail : [jean-baptiste.puel@educagri.fr](mailto:jean-baptiste.puel@educagri.fr)

✉ **Responsable de la professionnalisation des enseignants :**  
**Jean-Marie CHASSAGNE** - tél. : 05.61.75.34.60 - mail : [jean-marie.chassagne@educagri.fr](mailto:jean-marie.chassagne@educagri.fr)

✉ **Responsable de la gestion administrative :**  
**Gisèle COMBARIEU** - tél. : 05.61.75.32.09 - mail : [gisele.combarieur@educagri.fr](mailto:gisele.combarieur@educagri.fr)

Le chef de la mission de la stratégie  
et des systèmes d'information

Signé : Véronique LE GUEN